



Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°109 du 22 février 2022

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETE DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 25 mars 2022 (Budget primitif 2022)
- 24 juin 2022 (Décision modificative)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

RAA N°109 spécial du 22 février 2022

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
944	18/02/2022	DRAG	* Arrêté portant nomination d'un représentant du Président du Conseil Départemental à la Commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)

D.E.B. (Direction de l'Éducation et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



DIRECTION DES RESSOURCES ET
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

065-226500015-20220218-2022-VP-COMEX-1-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2022



OBJET : Arrêté portant nomination d'un représentant du Président du Conseil Départemental à la Commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3121-3 ; Vu la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département des Hautes-Pyrénées en date du 16 décembre 2005 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection de **Michel PÉLIEU** comme Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu la Délibération du Conseil Départemental du 1^{er} Juillet 2021 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président ;

Considérant pour la bonne marche des affaires de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de procéder à une délégation de fonction et de signature en cas d'empêchement du Président du Conseil Départemental au bénéfice de Madame Joëlle ABADIE ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Madame **Joëlle ABADIE** est désignée pour assurer la présidence de la Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées en cas d'empêchement du Président du Conseil Départemental.

ARTICLE 2. Le présent arrêté fait l'objet des formalités exécutoires suivantes :

- Transmission au contrôle de légalité ;
- Publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Tarbes, le **18 FEV. 2022**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Michel PÉLIEU